

**Direction : Direction Financière**

**Direction des FINANCES**

**REF : FINAN2009006**

**Signataire : CK**

**OBJET :Versement d'un acompte sur subvention à l'association "Villes et Musiques du Monde".**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la loi n°321 du 12 avril 2000 et le décret du 6 juin 2001 nécessitant de passer convention avec les associations lorsque notamment le montant de la subvention est supérieur à 23 000 €,

Considérant que la commune souhaite passer convention avec le CMA Natation dont l'activité est reconnue et afin de formaliser les modalités de cette coopération,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**ARTICLE UNIQUE** : Autorise le Maire, dans l'attente du vote du budget primitif, à verser à l'association « Villes et Musique du Monde » un acompte de 55.350 euros sur la subvention qui lui sera accordée au titre de l'exercice 2009.

Le Maire

Jacques SALVATOR